

# Compte-Rendu de la séance du 05 septembre 2017 du Conseil Municipal

**Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire**

**Présents** : M. Frédéric TOURRET; M. Jean-Marc SINDT; M. Pierre VAN GASSE; M. Laurent BERGER; M. Guy HOCHARD; M. Alain SINDT; M. Gilles LEGRAND; M. Thierry DRAUS ; M. Nicolas CARON ; Mme Véronique CHOSEROT ;

**Présents par procuration** : Mme Elodie PERRIN donne procuration à M. Jean-Marc SINDT  
M. Joseph MARCK donne procuration M. Guy HOCHARD  
M. Jehan HELMSTETTER donne procuration à M. Frédéric TOURRET

**Absents excusés** : M. Didier HILD

## 1 – Communication et information du Maire

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

## 2 – Demande de deux numérotations à Fréching section 15 parcelle 15

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré décide d'attribuer les numéros 1 D et 1 E aux maisons situées sur la parcelle 15 section 15 située « Grand'Rue » à Fréching à la demande de la SCI GTR et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 3 – Demande de numérotation « Rue des Champs » section 2 parcelles 48-49-50-51-52

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le N° 15 aux parcelles 48-49-50-51 et 52 section 2 « Rue des Champs » à Kerling-Lès-Sierck et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 4 – Syndicat des Eaux de Kirschnaumen : Rapport annuel 2016 du Président

Le conseil municipal, M. HOCHARD Guy entendu et après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2016 du Président, concernant le service de l'eau du SIE de KIRSCHNAUMEN à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

## 5 – CC3BF : Approbation des statuts du nouveau syndicat Moselle Aval et demande d'adhésion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander la modification des statuts suivante :

Article 16 : ajout de « La communauté de communes pourra, dans le cadre de ses compétences, adhérer à un syndicat mixte. »

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 6 – Appartement F3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck : résiliation du bail en colocation

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, suite à l'avis de la commission de gestion du locatif et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis de départ à la date du 26/08/2017 de Mme SCHMITT Pauline de la colocation de l'appartement F3 situé 32 A Route de Bouzonville à Haute-Sierck et refuse la demande de Mme DAVY Cindy d'établir un nouveau bail à son nom en raison de revenus et garanties insuffisants et de tapages nocturnes signalés. Il charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **7 – Déclaration préalable à Haute-Sierck Section 8 parcelles 104;115;116 et 121 et courrier « Maisons horizons »**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de ne pas participer aux travaux d'accessibilité de ces parcelles. Celles-ci ne feront plus partie des futures zones à urbaniser par la commune. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

## **8 – Vente de gré à gré de bois sur pied à la mesure à la Sté Optibois : parcelle 5 B à Fréching**

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'exploitation de la parcelle 5b d'épicéas contaminés par le bostryche ainsi que le contrat afférent de vente de gré à gré d'épicéas à la mesure de l'ONF à la Sté OPTIBOIS avec les prix unitaires donnés et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

## **9 – Choix du cabinet pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie CD855 et RD 63 « Rue des Roses » à Haute-Sierck**

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter le devis du cabinet LVRD situé 7, rue du Château 57645 MONTROY-FLANVILLE, fixant le prix à 3,5 % du montant de la moyenne des offres lors de l'appel d'offres (sans la plus chère et la moins chère) avec un premier acompte de 2 750.00 € HT après validation de la commission d'Appel d'Offres et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

## **10 – Voirie communale CD 855 et RD 63 « Rue des Roses » à Haute-Sierck : Etude de faisabilité**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter les deux études de faisabilité présentées par le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> devis estimatif des travaux de voirie communale sur le CD 855 et RD 63 « Rue des Roses » à Haute-Sierck réalisé par le cabinet LVRD et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en lui donnant pouvoir pour signer les documents relatifs à cette affaire.

## **11 – Transformation du POS en PLU : validation du PADD et zonage**

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à 9 voix pour, 5 voix contre et aucune abstention décide de valider le dit P.A.D.D. pour le nouveau zonage, d'ouvrir à l'urbanisation 2,4 ha à l'entrée de Kerling-Lès-Sierck, parcelles 153 et 196 section 21 et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.